

# Candidatures première / deuxième année

mercredi 8 mai 2019

## Candidature aux classes préparatoires

### Les modalités d'admission en première année

Les renseignements généraux sur les établissements et sur les procédures sont disponibles sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

Les inscriptions se font toutes en ligne par internet (à compter du 17 janvier 2024) à partir du site spécifiquement ouvert à cet effet : [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

Pour établir leurs dossiers, les élèves se conformeront aux indications communiquées par le ministère sur le site officiel de demande de candidature.

Il faudra par contre se reporter aux indications proposées dans notre site pour déterminer :

- Les raisons qui peuvent motiver votre candidature au Lycée du Parc.
- Vos chances de voir votre candidature aboutir au Lycée du Parc.
- Ce que vous devez faire pour demander une place à l'internat

### Remarques générales

- Les commissions de recrutement traiteront l'ensemble des dossiers de candidats. Les élèves sont donc invités à réfléchir fin avril à leurs préférences réelles en hiérarchisant dans leur esprit leurs vœux, sans toutefois connaître les résultats des commissions. De plus, cette réflexion personnelle n'aura également aucune incidence sur les résultats des commissions.

- Les modalités Parcoursup rendent inutile le recours aux « Conseils Personnalisés » qui ne servaient qu'à élaborer une stratégie de classement des vœux. Le Lycée du Parc, comme les autres lycées à CPGE ne répond donc plus à ce type de demandes.

- L'inscription définitive est subordonnée au retour du dossier qui sera envoyé par le Lycée du Parc au candidat admis, ayant accepté définitivement la place offerte par Parcoursup.

---

### Information des candidats concernés par le traitement des données transmises par Parcoursup :

En application de l'article 32 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous vous informons que des données à caractère personnel vous concernant font l'objet d'un traitement informatique mis en œuvre par Monsieur le Proviseur du lycée du Parc.

Ces données sont collectées dans le but de faciliter l'analyse des candidatures effectuée par les commissions d'examen des vœux des formations de CPGE Lettres, B/L Lettres & Sciences Sociales, ECG, BCPST, MP2I, MPSI et PCSI dans le strict cadre des modalités et critères d'examen pédagogique des vœux qu'elles ont déterminés.

Les informations recueillies sont conservées pour une durée de 3 ans.

Les destinataires de ces données sont le Proviseur, les Présidents des commissions.

Conformément aux dispositions des articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

En application de l'article 40-1 de la loi du 6 janvier 1978, vous avez également la possibilité de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort.

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant au [secrétariat CPGE](#).

En application de l'article 38 de la loi du 6 janvier 1978, vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant en vous adressant au [secrétariat CPGE](#).

---

## Les prépas offertes au Lycée du Parc

- Les classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques (MP2I, MPSI, PCSI)
- Les classes préparatoires de biologie, chimie, physique, sciences de la terre et aux Écoles Nationales Vétérinaires (BCPST)
- Les classes préparatoires économiques et commerciales voie générale (ECG)
- Les classes préparatoires Littéraires A/L « Ulm » et « Lyon LSH »
- Les classes préparatoires Lettres et Sciences Sociales (B/L)

## Indications administratives

### Bourses

Toutes les classes préparatoires ouvrent droit à des bourses d'enseignement supérieur. ATTENTION : les demandes sont à déposer AU COURS DE LA CLASSE TERMINALE, entre janvier et mai. Pour plus de renseignements, le site [www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr) reste à jour. Les aides logements peuvent s'octroyer en contactant votre Crous à Lyon, cependant les charges domestiques comme l'assurance habitation (en savoir plus sur [l'assurance logement](#)) par exemple restent aux frais des étudiants. Pour finir, il est important de savoir que les aides de la CAF peuvent se cumuler aux bourses.

### Régime des études

Le lycée offre à tous les élèves des C.P.G.E., garçons et filles, la possibilité d'être demi-pensionnaires, internes-externés (repas pris au lycée, hébergement en ville) ou internes (dans la limite des places disponibles ).

Il est également possible aux étudiants d'obtenir une chambre dans une des résidences gérées par le C.R.O.U.S. (25 rue Camille ROY, 69007 LYON), de s'adresser à des foyers privés ou de louer chez des particuliers.

## Tarifs scolaires annuels au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (valables au 1<sup>er</sup> septembre 2024)

Internat	Internat-externé	Demi-pension	Demi-pension
Tarif : 2550 €	Tarif : 1650 €	2 jours : 367,80 € 3 jours : 427 €	4 jours : 518 € 5 jours : 596 €

Pour plus de précisions sur les différentes possibilités offertes, consultez la page « [régimes](#) »

### Statut

Tous les élèves de C.P.G.E. ont le double statut d'élèves et d'étudiants. Depuis la rentrée 2015, l'inscription à l'Université est obligatoire (environ 170 €). Celle-ci s'effectue au cours du 1<sup>er</sup> trimestre selon des indications fournies par le lycée. Notre établissement a signé des conventions avec les 3 Universités Lyonnaises Lyon I, Lyon II et Lyon III et Sorbonne Université à Paris.

L'admission en deuxième année fait l'objet d'un dossier spécifique et se traite directement de lycée à lycée.